

## Conseil Communautaire du 16 février 2018

### CATLLAR

### Procès-Verbal

**Josette PUJOL** souhaite la bienvenue à tous les délégués. Elle cède la parole à Monsieur le Président.

**Jean CASTEX** remercie Madame le Maire de Catllar, Josette PUJOL, et toute son équipe pour son accueil.

**Le Président** indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** : Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Josette PUJOL, Robert LAGUERRE, Serge JUANCHICH, Pascal ESPEUT, André AMBRIGOT, Roger PAILLES, Louis QUES, Philippe DORANDEU, Claude ESCAPE, Jean-Michel PAULO, Arlette BIGORRE, Pierre BAZELY, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Vincent MIGNON, Jean CASTEX, Geneviève POUGET, Jean-Christophe JANER, Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Géraldine BOUVIER, Gilbert COSTE, Bernard LAMBERT, Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Louis VILA, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Jean PAGES, Fabienne BARDON, Jean-Louis SALIES, Bernard LOUPIEN, Jean-Jacques ROUCH, Marie-Thérèse PIGNOL, Jean-Marc MONSERRAT, Henri GUITART, Cathy MACH, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT, Huguette TEULIERE, René DRAGUE, Marie-Thérèse CASENOVE, Marie-France MARTIN, Pierre PAILLES.

**ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** :

Jean-Marie MAYDAT était représenté par Serge MANAUT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** :

Christophe CAROL a donné procuration à Henri SENTENAC, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Josette PUJOL, Yves DELCOR a donné procuration à Geneviève POUGET, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Jean CASTEX, Antoine LLOPIS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, André JOSSE a donné procuration à René DRAGUE, Jean SERVAT a donné procuration à Arlette BIGORRE, Jean-Pierre MENDOZA a donné procuration à Marie-France MARTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Alain BOYER, Sébastien NENS, Juliette CASES, Patrice ARRO, Éric NIVET, Guy CASSOLY, Babya DUBOIS, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Sauveur CRISTOFOL, Anne-Marie BRUN, Thérèse GOBERT-FORGAS, Julien BARAILLE, Carole MIQUEL – LACARRAU, Guy BOBE, Paul BLANC.

**Aurélie BONNIOL** est désignée secrétaire de séance.

**Le Président** demande l'autorisation au Conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour qui est une demande de subvention au Conseil Départemental pour la médiathèque.

Un accord unanime est donné.

## 1- PV du 08 décembre 2017

Le **Président** demande si le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2017 qui s'est déroulée à Vinça, appelle des observations particulières.

Le **Président** soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2 - FINANCES

Le **Président** précise que les documents présentés ont été examinés tant par la Commission des Finances que par la Commission des Maires, qui les a d'ailleurs modifiés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 aura comme base une analyse financière prospective dont les présentations sont téléchargeables sur le site intranet de la Communauté, ces éléments constitueront le rapport d'orientation budgétaire. Des statistiques seront présentées, elles permettent l'élaboration du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au vote du budget comme prévu par la loi du 4 août 2014.

### 2.1.1 Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Général

Eric BRUTUS présente les débats et rapports d'orientation budgétaire.

Il y a un tendancier difficile.

- Impact structurant la baisse de la DGF

Il rappelle que le montant cumulé entre 2014 et 2017 de la participation au redressement des finances publiques est de 388.364 €.

Propose l'hypothèse retenue dans le DOB 2018 : augmentation de la DGF +22.000 € car il y a une amélioration du CIF avec le transfert de la compétence Tourisme.

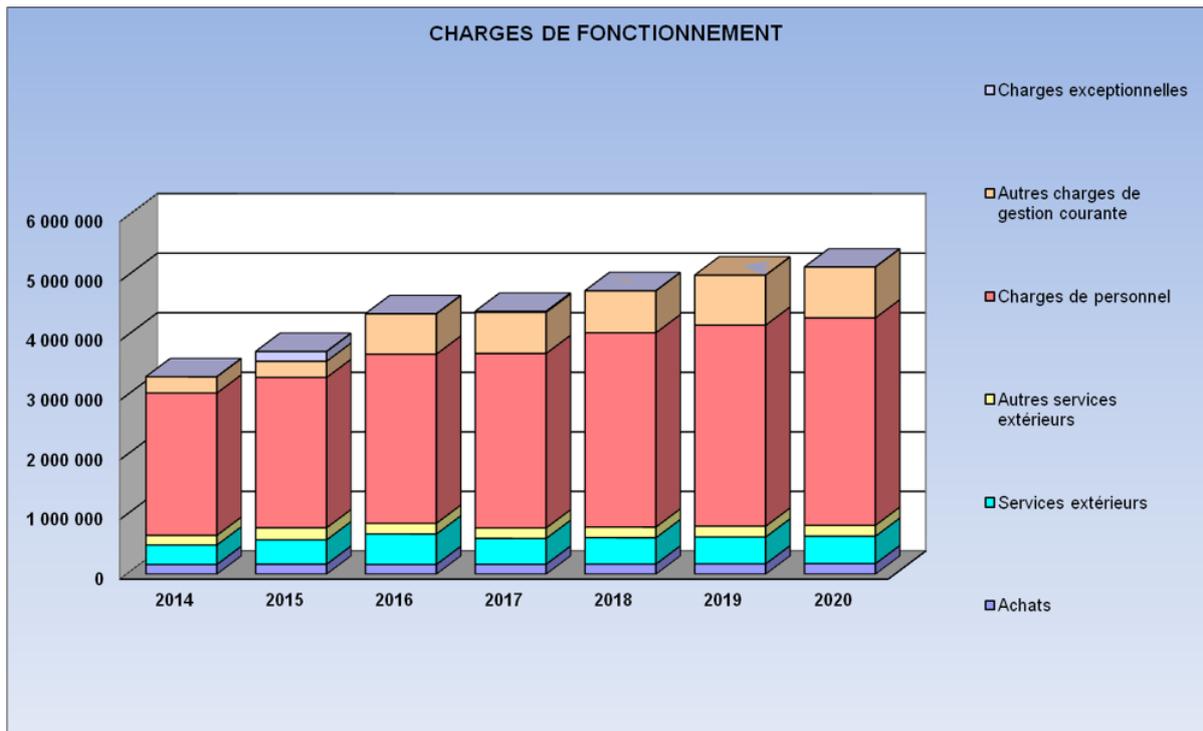
- Impact de la baisse des emplois aidés

| année | cae | avenir | total |
|-------|-----|--------|-------|
| 2016  | 8   | 21     | 29    |
| 2017  | 8   | 28     | 36    |
| 2018  | 7   | 18     | 25    |

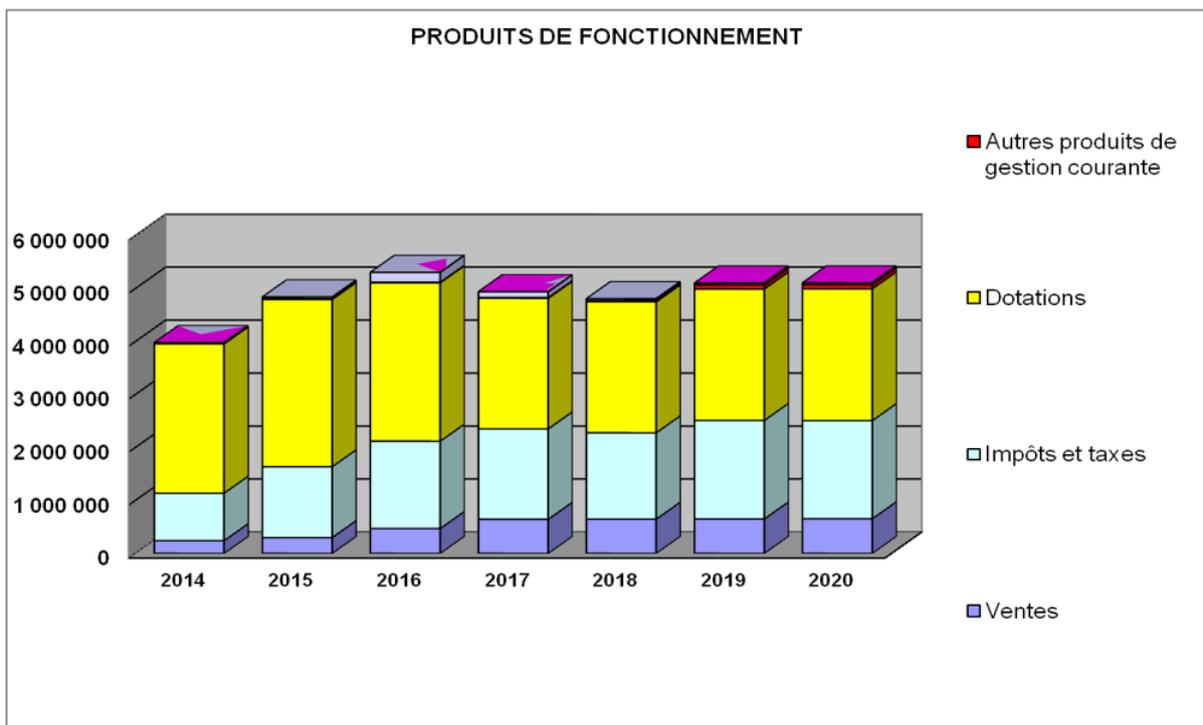
#### ➡ Des Charges en évolution

- une hausse de 2 % des charges générales
- subvention d'équilibre au budget INICI

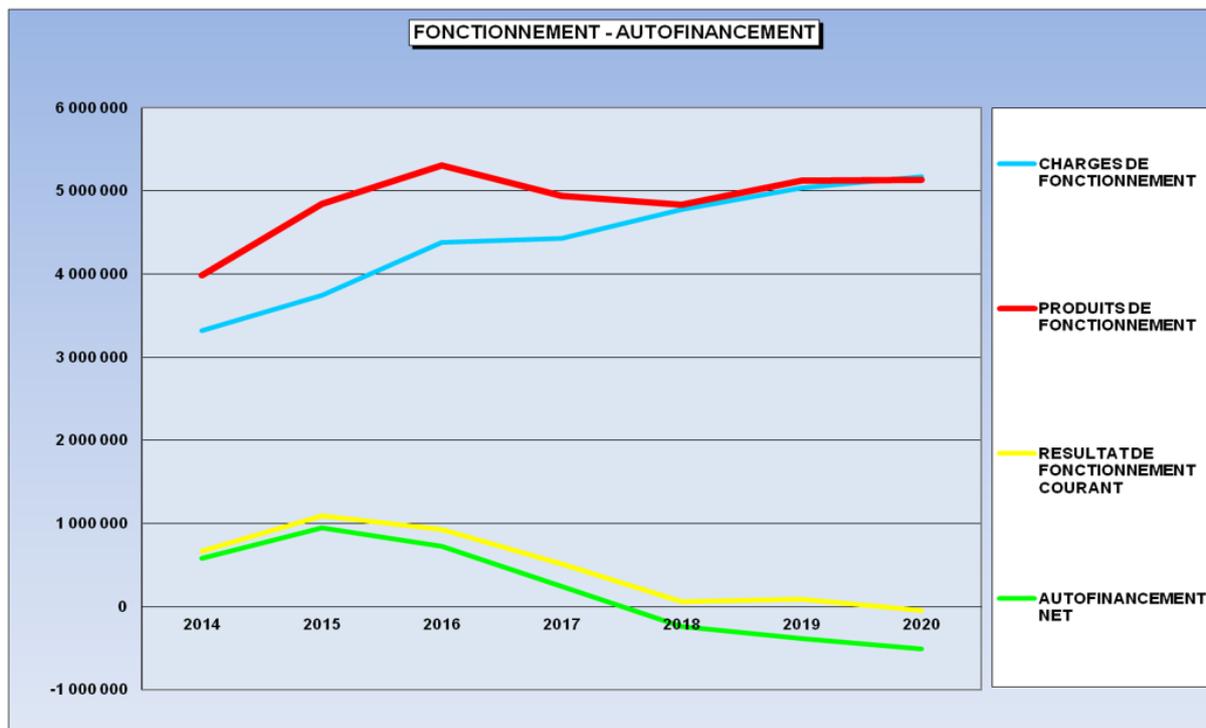
Les tendances conduisent à une forte baisse de l'autofinancement net.



Eric BRUTUS donne lecture des produits de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne lecture de l'autofinancement.



Eric BRUTUS donne lecture des mesures pour maintenir le fonctionnement des services et la capacité d'investir de la communauté.

➤ Limitation des charges de personnel

L'objectif étant, malgré la baisse annoncée par le Gouvernement, d'obtenir un total de 15 contrats aidés en 2019 et 14 en 2020 et de faire un effort sur la masse salariale.

| année | cae | avenir | total |
|-------|-----|--------|-------|
| 2018  | 7   | 18     | 25    |
| 2019  | 15  | 8      | 23    |
| 2020  | 14  | 0      | 14    |

➤ Mesures fiscales

1- Une hausse minimale de la fiscalité

- TAUX TH = 9.94%
- Produit réel EPCI: 3 121 243 €
- Objectif: +1,2 point sur 3 ans
  - 2018 : +0,4 = + 125 000 €
  - 2019: + 0,4 = + 250 000 € cumulé
  - 2020: +0,4 = + 375 000 € cumulé

2- Instauration de la taxe GEMAPI

Eric BRUTUS donne lecture d'une proposition de réflexion à mener concernant les bases mini de la CFE.

|                     | CA<10M  | CA<32600 | CA<100M | CA<250M | CA<500M | CA>500M | TOTAL             |
|---------------------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|-------------------|
| NOMBRE              | 395     | 149      | 161     | 111     | 26      | 12      | 854<br>54.71%     |
| COTISATION VOTEE    | 499     | 804      | 1 074   | 1 131   | 990     | 859     |                   |
| COTISATION POSSIBLE | 510     | 1 019    | 2 140   | 3 567   | 5 095   | 6 625   |                   |
| % cotisation        | 97.85 % | 78.90 %  | 50.19 % | 31.71%  | 19.43 % | 12.97 % |                   |
| PRODUIT             | 65 060  | 39 417   | 56 791  | 41 866  | 8 608   | 3 410   | 215 152<br>4.50 % |
| Mémoire Prades 2015 | 505     | 1 009    | 1 711   | 1 711   | 1 711   | 1 711   |                   |

➤ Maîtrise de la subvention Office de Tourisme Intercommunal

- Subvention OTI 575 000 €
- Objectif:
  - 2019: 550 000 €
  - 2020: 500 000 €
- La baisse de la subvention est conditionnée:
  - À la recherche de subventions extérieures
  - Au niveau de taxe de séjour encaissée

Eric BRUTUS donne lecture de l'étalement des investissements, l'objectif étant de limiter le recours à l'emprunt en 2018 pour éviter une hausse de la charge de la dette. Pour se faire, il expose une hypothèse : 1 million d'euros de restes à réaliser constant reporté par an.

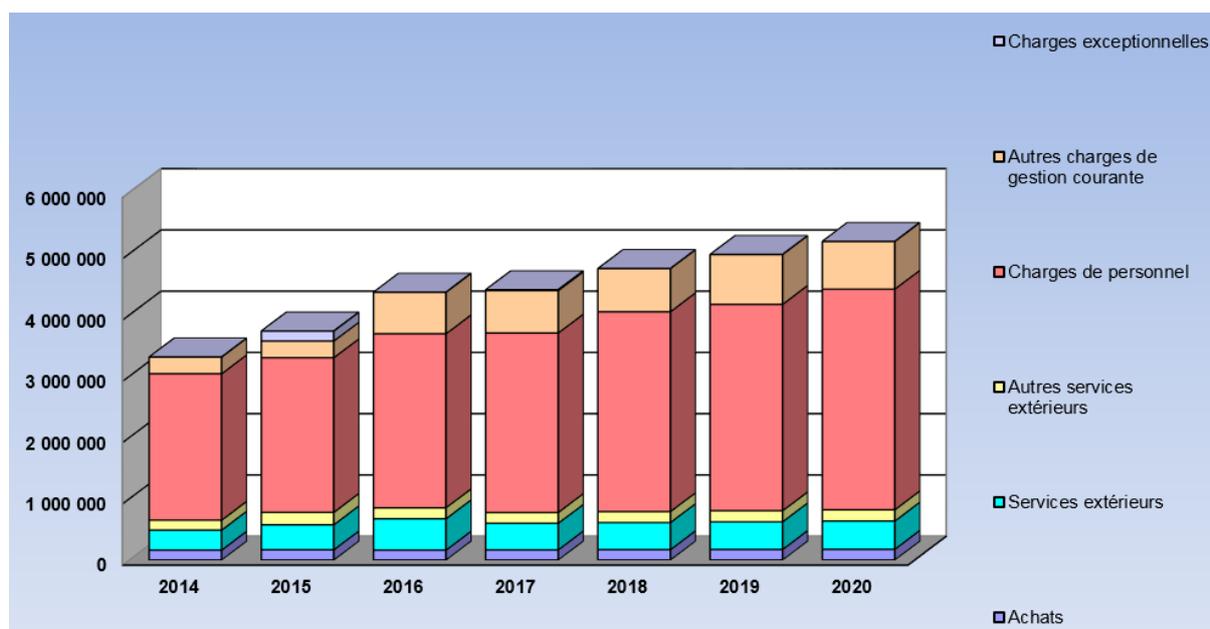
| Les coups partis                        | depenses           | recettes | solde              |
|---|--------------------|----------|--------------------|
| MAISON DE SANTE<br>ZAE VINCA (terrains) | 600 000<br>200 000 | 250 000  | 350 000<br>200 000 |
| CRECHE                                  | 10 000             | 56 300   | -46 300            |
| CENTRE LOISIR PRIM. PRADES              | 10 000             | 4 800    | 5 200              |
| PISTES DFCI                             | 360 840            | 262 272  | 98 568             |
| ETUDES SCOT PLUI                        | 240 000            | 0        | 240 000            |
| SIGNALETIQUE CULTURELLE                 | 49 874             | 4 195    | 45 679             |
|   | 1 470 714          | 577 567  | 893 147            |

| les répétitifs          | depenses | recettes | solde   |
|-------------------------|----------|----------|---------|
| OCMACS                  | 120 000  | 0        | 120 000 |
| PISCINE GROS ENTRETIEN  | 45 000   | 0        | 45 000  |
| MEDIATHEQUE fonds       | 90 000   | 0        | 90 000  |
| OCAGER terra rurale     | 30 000   | 15 000   | 15 000  |
| AGORESPACE              | 15 000   | 0        | 15 000  |
| HEBERGEMENT TOURISTIQUE | 15 000   | 0        | 15 000  |
| OPAH                    | 83 340   | 27 746   | 55 594  |
| RESEAU MEDIATHEQUES     | 5 000    | 0        | 5 000   |
| LOCAUX DIVERS           | 200 000  | 45 000   | 155 000 |
|                         | 603 340  | 87 746   | 515 594 |

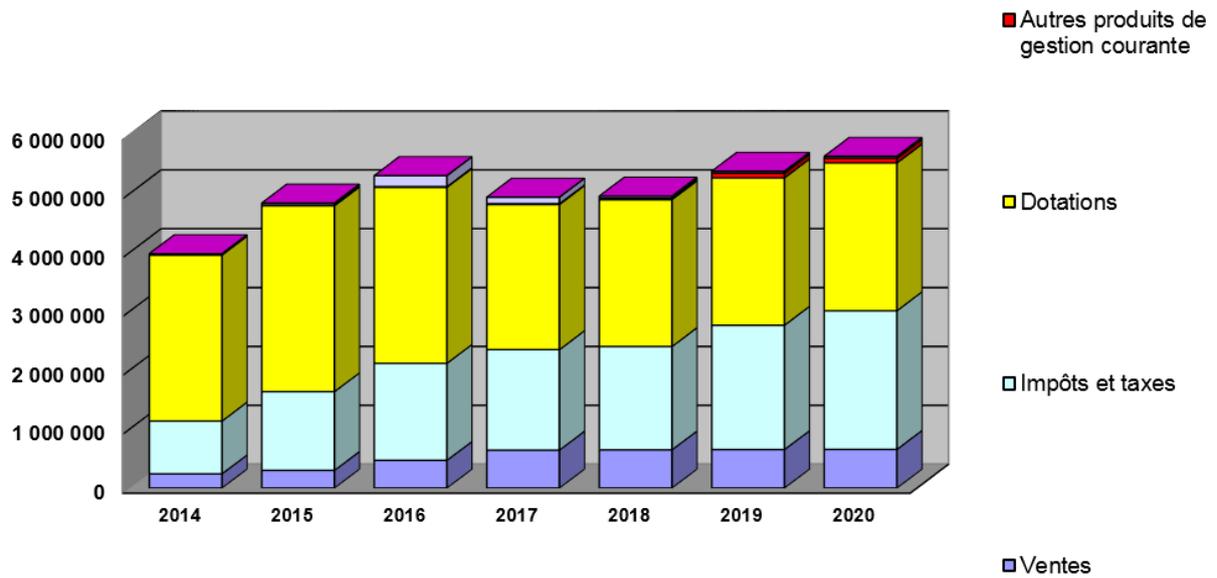
| Les volontaristes           | depenses  | recettes | solde     |
|-----------------------------|-----------|----------|-----------|
| ZAC VINCA                   | 625 000   | 0        | 625 000   |
| STATION OLETTE              | 400 000   | 110 000  | 290 000   |
| PIJ + CL VERNET             | 516 000   | 305 000  | 211 000   |
| réserve Foncier éco         | 150 000   | 0        | 150 000   |
| PER Friche LA BASTIDE       | 190 000   | 0        | 190 000   |
| EQUIPEMENT MATERIEL         | 105 000   | 0        | 105 000   |
| SCHEMA CULTUREL PATRIMONIAL | 60 000    | 0        | 60 000    |
| PIJ VINCA                   | 40 000    | 0        | 40 000    |
| PARC AUTO                   | 41 000    | 0        | 41 000    |
| RESERVE Foncier AGRICOLE    | 30 000    | 0        | 30 000    |
| PAMS                        | 25 000    | 0        | 25 000    |
| INFORMATIQUE                | 20 000    | 0        | 20 000    |
| CHEMINS RANDO               | 40 000    | 21 000   | 19 000    |
| CRECHE VERNET               | 14 400    | 0        | 14 400    |
|                             | 2 256 400 | 436 000  | 1 820 400 |

Bernard LOUPIEN souhaite revenir sur la signalétique patrimoniale. C'est trompeur, il y a peut-être un élément qui lui échappe. Il s'explique car sur les 49.874 €, il y a quand même des subventions à hauteur de 80 %, il s'agit de Leader et du Département et elles ont été encaissées.

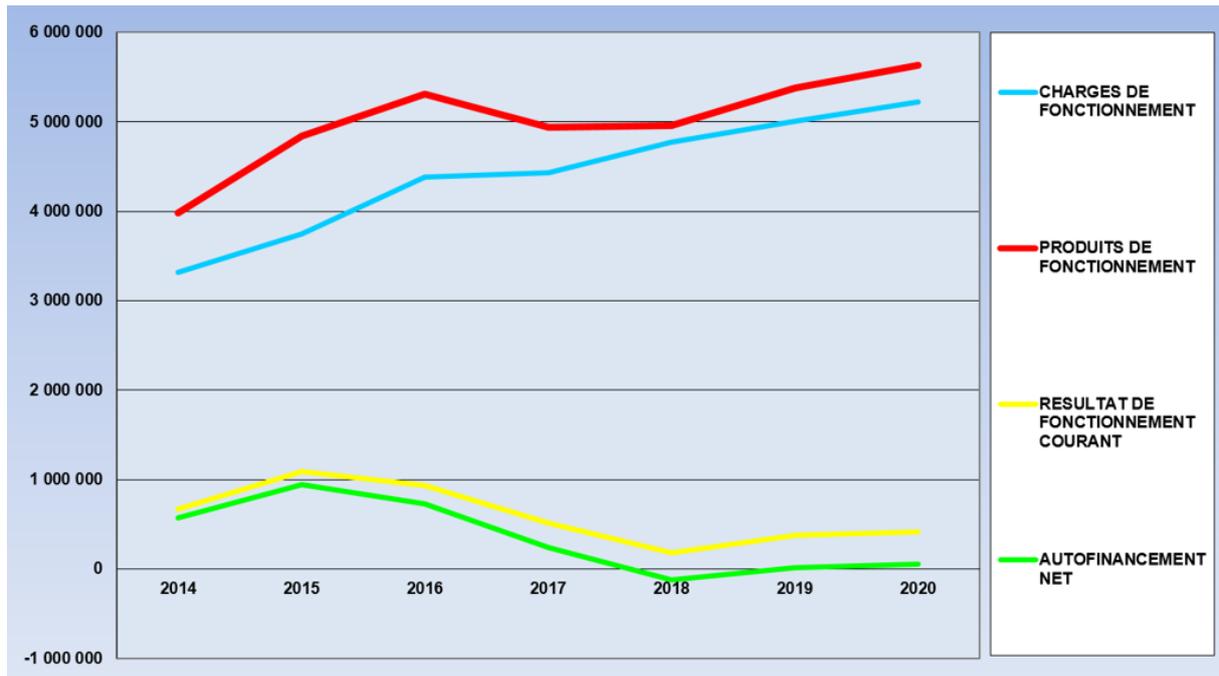
Eric BRUTUS donne lecture de l'évolution des charges de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne lecture de l'évolution des recettes de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne lecture de l'autofinancement.



Dans le domaine de la fiscalité, il y aura l'intervention en 2019 d'une nouvelle taxe GEMAPI.

**Arllette BIGORRE** dit pour résumer qu'il y a l'augmentation de la fiscalité de 0.4% pendant 3 ans, la diminution de la subvention de l'Office de Tourisme Intercommunal à partir de 2019 et enfin un étalement de l'investissement sur 3 ans.

**Le Président** rappelle que nous arrivons dans la période où l'impact des 500.000 euros perdus de DGF en base, commence à peser sur nos comptes. Il rappelle que dans les grands débats de la ruralité, la baisse ne nous concernera pas cette année puisque l'Etat a décidé de faire porter l'effort, dans le cadre de convention, sur les communes et communautés de communes d'agglomération urbaine supérieures à la nôtre. Nous sommes aussi pénalisés par la baisse des emplois aidés car nous avons un recours important à ce type de contrat dans la filière enfance jeunesse. Le point positif, est que le service va se professionnaliser mais cela a un coût. Il y a eu pas mal d'investissements faits, durant les années écoulées. Nous avons essayé de faire fonctionner toutes les variables sur la fiscalité, les dotations, la réduction des dépenses, l'étalement dans le temps des investissements. Il précise que l'avis de la commission des finances n'a pas été totalement suivi. Il proposait, dès cette année, de baisser la subvention à l'Office de Tourisme. Le Président rappelle que l'Office de Tourisme est une association loi 1901 autonome, et qu'elle doit aussi monter ses propres projets et aller chercher ses propres ressources et subventions, et ce qu'elle obtient devra en partie être déduit de la subvention qu'il lui est allouée par le conseil. Il dit avoir proposé à Madame CASES et Monsieur MONTESSINO un projet de contrat d'objectifs et moyens pluriannuel entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme, à la fois pour bien indiquer, après avis de la commission Tourisme et de toutes les autres, les objectifs que nous souhaitons voir poursuivis par notre Office de Tourisme Intercommunal et qu'il ait une visibilité sur les moyens que nous lui donnerons pour les atteindre sur les 2-3 années à venir. Ce qui serait, un peu, le pendant des orientations budgétaires propres de la communauté de communes. Il pense que le choix qui est fait, est raisonnable, équilibré. Il fait remarquer qu'il est proposé une petite augmentation de la taxe d'habitation, de la part perçue par la communauté de communes. Aux termes des 3 années, si le Conseil le délibère, le produit additionnel correspondra à quelques dizaines de milliers d'euros, à la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement. Si nous restons sur ces orientations, nous serons la seule communauté de communes à avoir deux taxes ménages, l'habitation et le foncier bâti, où nous aurions pu instaurer une part intercommunale sur cette taxe foncière, comme ont dû le faire toutes les autres communautés de communes, sauf celle de Corbières Méditerranée Salanque et la nôtre.

**Roger PAILLES** souhaite obtenir des éclaircissements sur 2 points. La première question porte sur la DGF bonifiée de 22.000 €, nous avons la perspective d'augmenter les compétences qui bonifie le CIF si c'est exponentiel, c'est-à-dire de la deuxième à la troisième compétence maintenant ce n'est que 22.000 €, certes. La deuxième question porte sur l'attribution de subvention sur le PLUI aux communautés de communes par la commission qui a été mise en place par Monsieur le Préfet, commission qu'il dit présider. Celle-ci a attribué 85.000 € à la communauté de communes Conflent Canigó, recette imprévue. A-t-elle été bien prise en compte ?

**Stéphane PENDARIES** répond à la première question. La DGF, elle est liée au coefficient d'intégration fiscale et non pas au nombre de compétences que l'on va transférer mais au montant de celles qu'elles coûtent. C'est-à-dire qu'il faut transférer vers l'EPCI, ce qui coûte aux communes. On transfère quelque chose qui coûte et donc on baisse les attributions de compensation aux communes, et on augmente l'intégration fiscale. Si on transfère des compétences qui coûtent zéro, cela n'a aucun impact sur le CIF.

**Le Président**, interpelle Eric BRUTUS, sur le document du ROB qui évoque les contributions au SDIS et la restauration scolaire.

**Eric BRUTUS** dit que chaque commune paye une contribution au SDIS, en soi, le paiement de cette contribution est une compétence en elle-même. C'est-à-dire que la communauté de communes pourrait payer, en lieu et place des communes, ce même montant.

**Le Président** demande si cela compte dans la CIF.

**Stéphane PENDARIES** dit que oui, cela compte dans le CIF. C'était interdit jusqu'en 2015, La loi NOTRE a été instaurée, il rappelle qu'un bémol avait été émis parce que le Département sortait son schéma prospectif, le SDACRE, car nous ne savions pas ce que ce document contiendrait. Il n'aura pas fallu transférer une compétence qui coûte beaucoup plus cher à l'avenir mais en fait, le taux d'évolution est à peu près stable environ 1%/an. Cela paraît être une compétence intéressante car tout le monde la paye et elle coûte.

**Le Président** demande si l'impact sur la DGF bonifiée de ce transfert de compétence a été évalué ?

**Eric BRUTUS** précise que l'évaluation n'est pas encore terminée car il attend du SDIS le montant des contributions. Il dit avoir fait une étude sur plusieurs communes afin de connaître le taux d'évolution des contributions pour vérifier l'impact sur le SDACRE. On a pu constater que sur trois ans, il y avait une évolution de 1%/an/communes, valable pour toutes les communes. Nous serions aux alentours de 400.000 € de contributions sur le territoire et donc ces 400.000 € auraient un impact sur le CIF, d'environ 50.000 €. Compétence facile à mettre en avant.

**Le Président** demande enfin pour la restauration scolaire.

**Eric BRUTUS** précise qu'il essaye de récupérer les comptes administratifs de ces deux établissements afin de pouvoir prendre connaissance du montant des charges et de leurs natures. L'étude ne fait que démarrer.

**Le Président** rappelle que la commission Finances étudie l'impact de ces éventuels transferts de compétences sur les ressources communautaires.

**Jacques TAURINYA** s'interroge par rapport à la taxe d'habitation. L'Etat devrait nous rembourser le manque à gagner. Il s'interroge à savoir si c'est chaque l'année ou sur la base de 2017. Ça ne progressera plus. Il dit que si les communes augmentent, de toute façon ensuite on fera partie tout juste des 20 % qui continueront de payer et on n'aura rien de plus.

**Le Président** dit que cette question a déjà été posée en commission des maires.

**Jacques TAURINYA** précise qu'il était absent.

**Stéphane PENDARIES** répond qu'au jour d'aujourd'hui, la taxe d'habitation ne va pas réellement disparaître. Les gens vont être dégrevés. C'est-à-dire que l'Etat va payer à leur

place sur la base de 2017. C'est peut-être le bon moment pour augmenter cette taxe-là. A terme, il y aura peut-être une disparition.

**Le Président** s'adresse à Jacques TAURINYA et dit, sous le contrôle d'Eric BRUTUS, que les 20 % qui sont un montant national, ou 80%, pour Prades, compte tenu du revenu moyen des gens, c'est 92%.

**Jean-Christophe JANER** demande pour ce dégrèvement total, ces gens qui en bénéficieront recevront un avis d'imposition de 20 €, c'est bien cela ?

**Arlette BIGORRE** répond que oui, si c'est le montant que le conseil arrête.

**Le Président** met en garde, il peut y avoir la même chose des autres collectivités qui gardent aussi une compétence sur cette taxe.

**Stéphane PENDARIES** dit que ce n'est pas anodin qu'il y ait un plafond. Il est décidé, et c'est un choix politique, de laisser 20 % de gens contributeurs justement pour éviter la tentation de beaucoup augmenter la taxe d'habitation pour les 20 % restant.

**Pascal ESPEUT** souhaite revenir sur plusieurs points, notamment sur l'office de tourisme. Nous avons évoqué au départ de sa création qu'il devrait arriver à une part importante d'autofinancement. Ce n'est pas une réduction de 25.000 €/an, c'était pratiquement l'équilibre qui devait arriver.

**Le Président** rappelle que les 500.000 € proviennent beaucoup de charges transférées, ce n'est pas de l'argent net de la communauté. Il souhaite rappeler qu'avant la création de l'office de tourisme intercommunal, les communes qui disposaient d'un office de tourisme versaient à celui-ci. Il y a un impact sur les attributions de compensation entre les communes et la communauté, qui doit être de l'ordre de 300.000 €, à ce moment-là, il n'y avait pas d'équilibre. C'était des subventions communales qui ont été importées dans le budget intercommunal moyennant un impact sur les attributions de compensations versées par la communauté de communes aux communes correspondantes. L'effort additionnel net pour l'office de tourisme, c'est l'écart entre les charges transférées et la somme présentée. Il précise que le choix du conseil avait été de dire que le produit de la taxe de séjour devait aller au tourisme.

**Pascal ESPEUT** pose sa deuxième question qui porte sur le village d'entreprises, lui aussi devrait s'équilibrer ?

**Le Président** rappelle qu'il avait été calculé les tarifs du village d'entreprises pour l'amortir en quelque sorte, pour équilibrer les charges d'emprunt que nous avons souscrits. Ces tarifs manquent d'attractivité et que la commission développement économique a rappelé que l'objectif était d'attirer des entreprises et il s'agit du point suivant de revoir à la baisse les tarifs du village d'entreprises INICI et effectivement l'équilibre d'INICI n'est plus assuré. Mais c'est un choix. Il rappelle, que sur tout le foncier économique que la communauté de communes a acheté, il a toujours été dit que les propositions de prix ou de location ne soient

pas la contrepartie précise du coût que la communauté de communes a pris pour assurer l'attractivité de ce foncier pour les acteurs économiques concernés.

**Pascal ESPEUT** dit que l'on peut aussi se poser la question pour la maison de santé pluridisciplinaire. Ça devrait s'équilibrer.

**Fabienne BARDON** répond que non, et rappelle qu'il a toujours été dit que ce ne serait jamais une opération blanche.

**Le Président** rappelle que de mémoire, elle a été subventionnée à presque 50%, que les loyers doivent représenter 60.000 €, soit environ 35 % à la charge de la communauté de communes.

**Fabienne BARDON** rappelle qu'il avait été dit que pour l'instant les loyers pour les cabinets qui n'auraient pas trouvé preneurs, ce seraient à la charge de la communauté de communes, soit environ 20.000€/an. Mais le conseil en avait connaissance. Il faut savoir que dans toutes les maisons de santé, il est mis en place un contrat local de santé établi entre l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et les communautés de communes où bien souvent les communautés de communes mettent à minima 30.000 €/an sur la table pour aider la structure. Pour notre maison de santé, les professionnels de santé ont fait un choix différent et en contrepartie, la communauté de communes prend à charge les cabinets qui ne seront pas loués ainsi que le bureau de la coordinatrice.

**Le Président** souhaite faire savoir au conseil que dans l'Aude, il y a des communautés de communes, en milieu rural, qui salarient les médecins, 1500€/mois afin de les faire venir.

**Pascal ESPEUT** s'interroge aussi sur la taxe GEMAPI, c'est problématique. Il y a une tendance à rajouter des taxes pour rester à 0% de capacité d'investissement.

**Le Président** demande à Stéphane PENDARIES de communiquer sur ce point.

**Stéphane PENDARIES** dit que le SMBVT est toujours en train de régler ce qui se passe sur la partie basse du territoire du bassin, à savoir des fusions avec des syndicats hydrauliques, le SMATA et le syndicat mixte Basse Castelnou. Une fois que ces syndicats auront été absorbés, la situation sera plus claire. Il ressortirait des différentes discussions une cotisation à hauteur de 100.000€/an. Sachant que lors des premières estimations qui ont été refusées en bloc, il était question d'environ 300.000 €/an. En l'état actuel, c'est en gestation. A l'échelle du bassin versant, toutes les communautés de communes ne sont pas d'accord avec tout cela. Il espère que la communauté de communes aura des propositions de statuts et financières d'ici la fin du mois un peu plus claires et stables. Messieurs Serge JUANCHICH et Henri SENTENAC nous accompagnent dans les COPIL et les différentes discussions. Sur les 3 communes qui sont au SMBVA, nous avons réussi à négocier un forfait de 5.000 €/an incluant une partie des petits investissements qui sont à faire sur ces 3 communes.

**Le Président** précise que quoiqu'il en soit tout le monde va y passer.

**Stéphane PENDARIES** dit que pour rappel le Vallespir a voté, dès cette année, 7€/habitant et la communauté urbaine 20€/habitant, l'année d'avant.

**Pascal ESPEUT** demande si cette taxe est prélevée sur l'impôt foncier ou autre.

**Stéphane PENDARIES** répond qu'elle sera prélevée sur les 4 taxes. Il explique que si la taxe est instaurée, une enveloppe financière est établie par habitant, à 3€/habitant, 65.000 € pour nous. Ensuite ces 65.000 € sont répartis par les services fiscaux au prorata du poids de chaque taxe sur la CFE, la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

**Le Président** dit que notre compétence sera de voter un produit. Pour compléter sa réponse et informer le conseil, il revient sur la taxe d'habitation simplement pour communiquer au conseil les taux communautaires, le Vallespir était en dessous de notre communauté (9,94 %), les Albères et la Côte Vermeille 9,94 %, Corbières Salanque Méditerranée 9.99 %, Sud Roussillon 11,08 %, le Vallespir 9,79%, Pyrénées Cerdagne 11,01%, Roussillon Conflent 13,09 %, Agly Fenouillèdes 10,94 %, Aspres 10,31 %, Capcir Haut Conflent 14,4%, Haut Vallespir 9,96%. La communauté de communes cumulait la plus basse en taxe d'habitation et l'inexistence sur l'additionnel sur le foncier.

**Henri GUITART** souhaite revenir sur les propos de Pascal ESPEUT sur l'office du tourisme. Il pense que tout le monde est conscient que le tourisme est la première économie de notre territoire. Il souhaite afin de remettre les choses dans leurs contextes, rappeler que sur les 575.000 € de subventions, la commune de Vernet les Bains, à elle seule, amène 151.000 €. Il fait remarquer qu'il y a 300.000 € qui sont apportés par les loyers touristiques.

**Jean-Luc BLAISE** souhaite revenir sur la fin des contrats aidés et la nouveauté qui va arriver. Le Président évoquait le fait de la professionnalisation, ce qui serait une bonne chose. Il s'interroge sur ceux qui ne seront plus en contrats aidés, ira-t-on vers une pérennisation de ces personnels ? Il rappelle que l'objectif de ces contrats aidés était d'amener les jeunes à l'emploi et arriver à les maintenir. Sur le principe, est-ce que cela va permettre de pérenniser des gens dans leurs postes.

**Le Président** répond que, nationalement, les emplois aidés, le reproche qui leur a été fait, est que 25 % ont été pérennisés. Pour notre communauté, le service Enfance Jeunesse qui est le plus gros consommateur de contrats aidés, n'a pas pu pérenniser tous les contrats, ce qui est évident.

**Josette PUJOL** dit qu'il faut revoir le fonctionnement du service et rechercher les besoins. De plus, dans beaucoup de cas, les personnes en contrats aidés ne sont pas diplômées, non pas les compétences requises mais si elles le sont, et s'il nous est possible de les garder, nous le faisons.

**Jean-Luc BLAISE** dit bien entendre le message, mais souligne que ces personnes conviennent puisqu'ils font le boulot.

**Le Président** reprend Jean-Luc BLAISE en lui disant qu'il faut qu'il soit précis. Un titulaire dans la filière crèche, doit avoir des diplômes adéquats. Les emplois aidés n'ont pas les

mêmes règles, cela ne veut pas dire qu'ils ne conviennent pas, mais que nous ne pouvons pas les titulariser. C'est la loi.

**Josette PUJOL** souhaite préciser que ces emplois sont des temps partiels, ils font quelques heures soit le matin, le soir et durant le temps méridien.

**Le Président** rappelle que c'est une filière hyper encadrée, la première condition étant d'être diplômé, la seconde condition étant de pouvoir les rémunérer.

**Stéphane PENDARIES** précise que, par la force des choses, la communauté essaye d'en garder, certains, en contractuel parce qu'elle en a besoin pour respecter le taux d'encadrement mais qu'un effort considérable est fait aussi dans l'accompagnement et la formation, formation pas forcément dans la filière où ils sont recrutés pour justement favoriser le retour à l'emploi ensuite. Par exemple, au service Enfance Jeunesse, il y a Philippe TURE et Aurélie BALVAY qui ont commencé en emplois aidés et qui ont été pérennisés. Au service déchets, des agents sous contrats ont passés les permis poids lourds, et ont trouvé du travail ailleurs.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2018 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 pour le budget général.

### 2.1.2 Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Annexe Déchets

**Eric BRUTUS** donne lecture des hypothèses du DOB 2018.

TEOM IDEM 2017 (avec continuation du plan de lissage) objectif 13%

PERSONNEL +2.5 %

PRESTATIONS + 35 000 €

Dont

Agly Fenouillèdes 55 000 € (en année pleine)

Sydetom 1 045 000 €

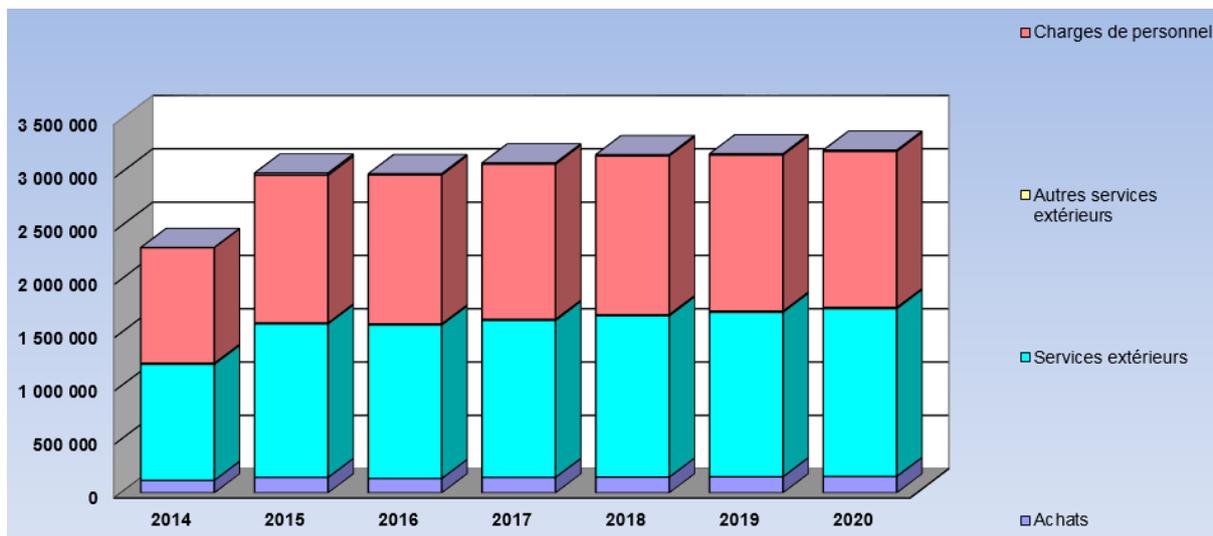
Sabaté 80 000 € (45000 transport+35000 traitement)

Nettoyage EPI 22 000 €

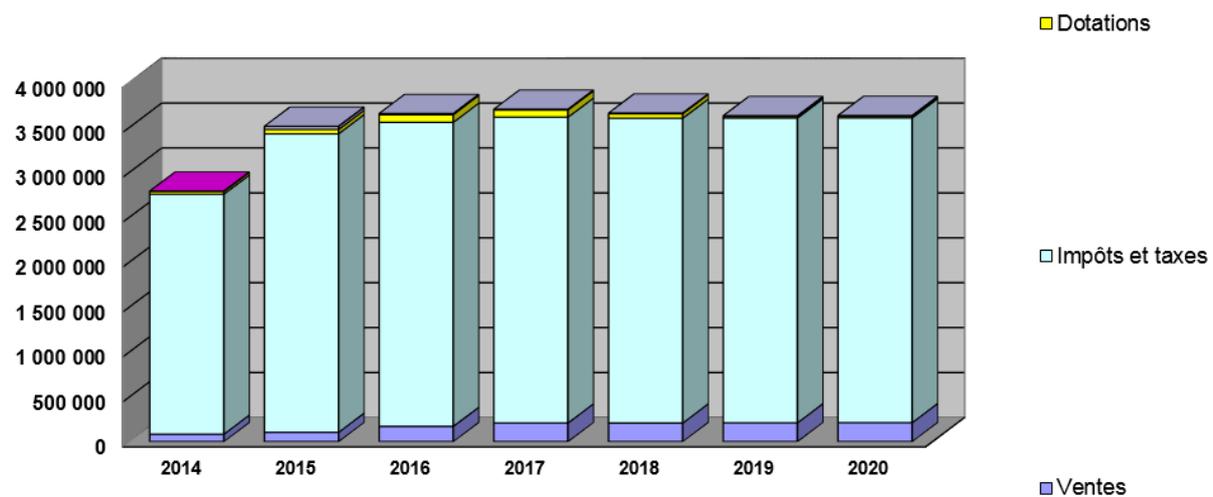
CARBURANTS +20 000 € (+15%)

PAS D'EMPRUNT

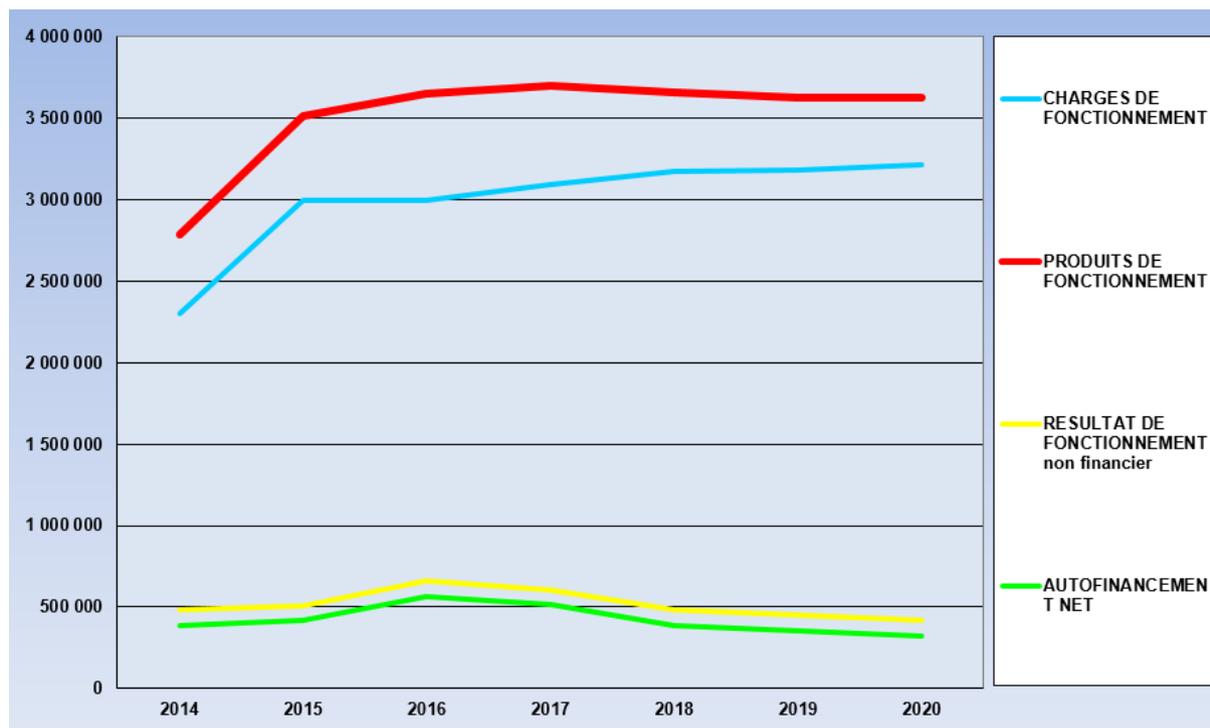
**Eric BRUTUS** donne lecture des charges de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne lecture des recettes de fonctionnement.



Eric BRUTUS donne lecture de l'autofinancement.



Eric BRUTUS donne lecture des investissements dépenses.

|                    |         |
|--------------------|---------|
| BEOM               | 150 000 |
| UTILITAIRE         | 20 000  |
| COLONNES           | 154 000 |
| COLONNES AERIENNES | 24 000  |
| BACS               | 44 000  |
| BENNES POUR TRI    | 20 000  |
| BENNES DECHET      | 10 000  |
| GEOLOC             | 5 500   |
| MOBILIER           | 15 000  |

|               |         |
|---------------|---------|
| VINCA         | 200 000 |
| PRADES ABORDS | 346 550 |
| VERNET        | 23 000  |
|               |         |
|               |         |
|               |         |
|               |         |
|               |         |
|               |         |

TOTAL 1 188 408 €

**Le Président** ajoute que ce budget s'est redressé. Il souhaite faire une remarque sous forme d'information. Il a été évoqué, par Eric BRUTUS, le poste du carburant ce qui suppose une rationalisation des tournées et pour ce qui concerne la commune de Prades, nous avons pour

objectif pour toutes les collectes en porte à porte, où il y a actuellement une collecte par semaine pour le bac jaune et deux pour le bac vert et compte tenu de l'augmentation du tri, de passer à une collecte par semaine du vert et du jaune. Il va y avoir 3 quartiers qui vont être expérimentés à compter du 03 avril 2018 et si tout se passe bien une généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Jean MAURY** précise que cette expérimentation est aussi testée sur la commune de Ria-Sirach. Il constate avec plaisir que le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) arrivera d'ici un an, à 13 %, pour toutes les communes membres de notre communauté. Il tient à préciser aussi que dans ce service, il y a 31 personnes dont 8 en déchetterie et le reste en collecte. Il souhaite rappeler ce qu'il a dit en commissions des maires, ce service rencontre d'énormes problèmes au niveau du personnel avec des restrictions médicales (5 en collecte pour 23 agents et 5 en déchetterie pour 8 agents) toutes différentes les unes des autres. Ça devient du travail à la carte ce qui impacte le bon fonctionnement de ce service. Pour la collecte, le service se débrouille mais pour les déchetteries, c'est un vrai problème. Il serait possible de gagner un peu d'argent notamment dans leurs fonctionnements. Il tient à préciser quand même qu'il y a beaucoup d'agents qui font leur travail, qui sont sérieux. Il précise qu'ils sont en train d'essayer de voir à améliorer ce service.

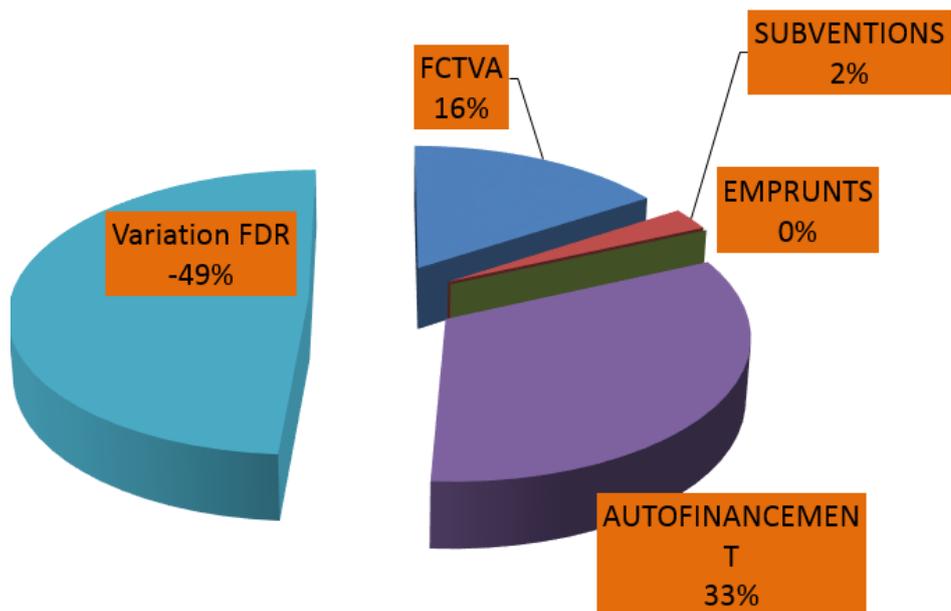
**Le Président** demande à Eric BRUTUS de faire un comparatif sur les TEOM des différentes communautés, comme réalisé pour le taux de la CFE.

**Pierre BAZELY** souhaiterait savoir à quoi correspondant cet emprunt de 200.000 €.

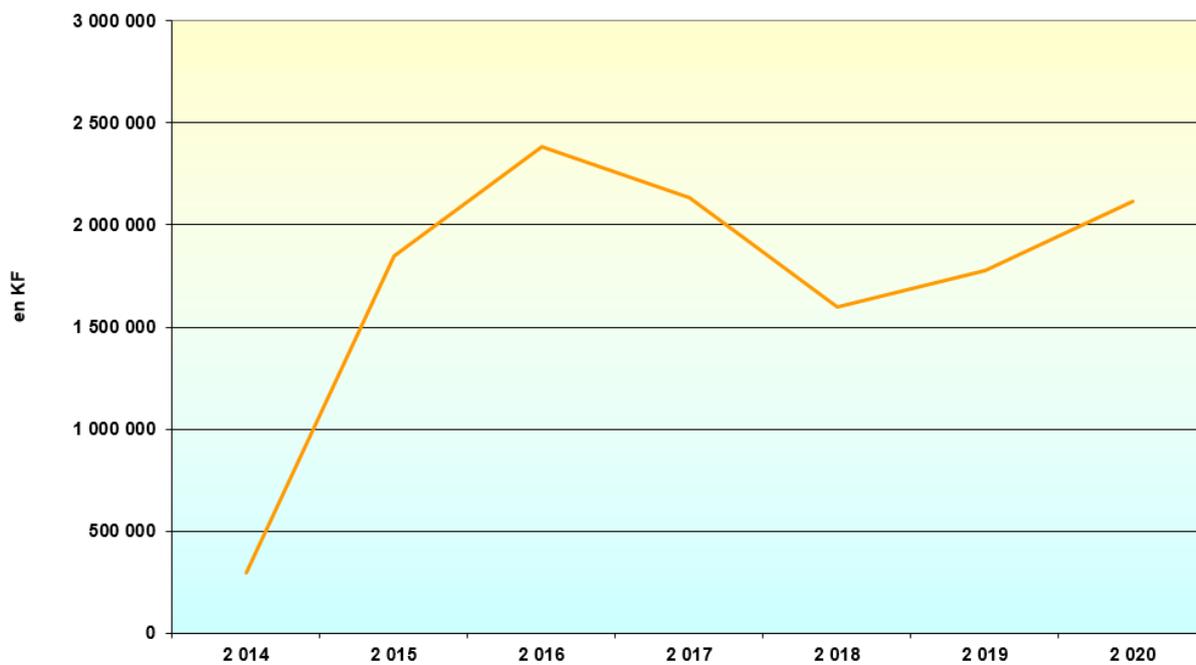
**Eric BRUTUS** dit avoir rajouté dans la prospective cet emprunt afin d'avoir une bouée de secours.

**Eric BRUTUS** donne lecture du financement des investissements.

|                 |                              | 2015            | 2016           | 2017            | 2018            | 2019           | 2020           | TOTAL            |
|-----------------|------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>DEPENSES</b> |                              | 0               | 683 146        | 977 365         | 1 188 408       | 650 000        | 350 000        | 3 848 919        |
| R               | 10-1022 DOTATIONS HORS FCTVA |                 |                |                 |                 |                |                | 0                |
| E               | 10222 FCTVA                  | 94 480          | 49 840         | 101 875         | 187 305         | 102 447        | 55 164         | 591 111          |
| C               | 13 SUBVENTIONS               | 36 393          | 15 000         | 75 658          | 30 000          | 130 000        | 290 000        | 577 051          |
| E               | AUTRES                       | 0               | 0              | 0               | 0               | 0              | 0              | 0                |
| T               | RECETTES DIVERSES            |                 |                |                 |                 |                |                | 0                |
| T               | <b>TOTAL</b>                 | <b>130 873</b>  | <b>64 840</b>  | <b>177 533</b>  | <b>217 305</b>  | <b>232 447</b> | <b>345 164</b> | <b>1 168 162</b> |
| E               | <b>SOLDE A FINANCER</b>      | <b>-130 873</b> | <b>618 306</b> | <b>799 832</b>  | <b>971 103</b>  | <b>417 554</b> | <b>4 837 2</b> | <b>2 680 758</b> |
| S               | EMPRUNTS                     |                 | 500 000        | 0               | 0               | 200 000        |                | 700 000          |
|                 | AUTOFINANCEMENT              | 418 095         | 567 686        | 513 778         | 389 395         | 352 213        | 320 320        | 2 561 487        |
|                 | <b>Variation FDR</b>         | <b>548 968</b>  | <b>449 380</b> | <b>-286 054</b> | <b>-581 708</b> | <b>134 660</b> | <b>315 483</b> | <b>580 729</b>   |



Eric BRUTUS donne lecture de l'évolution prévisionnelle du fonds de roulement.



**Le Président** revient sur le service en général, il ne sait pas s'il y a des travaux à faire encore sur la déchetterie de Vernet les Bains. Il reconnaît qu'il y a des abus mais il faut aussi reconnaître que la communauté de communes n'était pas très « clean » au niveau des bâtiments surtout celui du personnel des Ordures Ménagères dont l'inauguration ne devrait tarder. Le gros des investissements est derrière maintenant.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2018 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 pour le budget annexe Déchets.

### 2.1.3 Débat et rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Annexe Atelier Relais

Eric BRUTUS expose les tendances et les grandes orientations budgétaires.

Il convient d'analyser chaque opération séparément.

L'opération SELECOM :

| <b>selecom</b>  | <b>2017</b>      | <b>2018</b>   | <b>2019</b>   | <b>2020</b>   |
|-----------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>charges</b>  | <b>67 712.94</b> | <b>87 795</b> | <b>86 715</b> | <b>85 635</b> |
| <b>intérêts</b> | <b>19 896.94</b> | <b>15 795</b> | <b>14 715</b> | <b>13 635</b> |
| <b>capital</b>  | <b>47 816.00</b> | <b>72 000</b> | <b>72 000</b> | <b>72 000</b> |
|                 |                  |               |               |               |
| <b>produits</b> | <b>90 284,16</b> | <b>90 284</b> | <b>90 284</b> | <b>90 284</b> |
| <b>loyers</b>   | <b>90 284,16</b> | <b>90 284</b> | <b>90 284</b> | <b>90 284</b> |
|                 |                  |               |               |               |

Le budget INICI, village d'entreprises :

| <b>inici</b>              | <b>2017</b>       | <b>2018</b>       | <b>2019</b>       | <b>2020</b>       |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>charges</b>            | <b>65 266.74</b>  | <b>100 003,20</b> | <b>99 378,87</b>  | <b>98 766,48</b>  |
| <b>intérêts</b>           | <b>2 932.50</b>   | <b>13 641,00</b>  | <b>12 622,00</b>  | <b>11 602,00</b>  |
| <b>capital</b>            | <b>13 333.32</b>  | <b>69 600,00</b>  | <b>69 600,00</b>  | <b>69 600,00</b>  |
| <b>électricité</b>        | <b>1611.09</b>    | <b>1 876,00</b>   | <b>2 953,52</b>   | <b>3032,59</b>    |
| <b>eau</b>                | <b>210.60</b>     | <b>756,00</b>     | <b>793,80</b>     | <b>833,49</b>     |
| <b>combustible</b>        | <b>1465.85</b>    | <b>2 060,00</b>   | <b>2 121,80</b>   | <b>2 185,45</b>   |
| <b>alimentation</b>       | <b>103.80</b>     | <b>265,20</b>     | <b>270,50</b>     | <b>275,91</b>     |
| <b>photocopieur</b>       | <b>954.65</b>     | <b>1 545,00</b>   | <b>1 591,35</b>   | <b>1 639,09</b>   |
| <b>telecom</b>            | <b>2089.27</b>    | <b>1 575,00</b>   | <b>1 653,75</b>   | <b>1 736,44</b>   |
| <b>services bancaires</b> | <b>0</b>          | <b>100,00</b>     | <b>100,00</b>     | <b>100,00</b>     |
| <b>fournitures admin</b>  | <b>67.33</b>      | <b>2 040,00</b>   | <b>2 080,80</b>   | <b>2 122,42</b>   |
| <b>documentation</b>      | <b>151.27</b>     | <b>1 000,00</b>   | <b>1 000,00</b>   | <b>1 000,00</b>   |
| <b>communication</b>      | <b>25 278.35</b>  | <b>2000,00</b>    | <b>2000,00</b>    | <b>2000,00</b>    |
| <b>maintennace</b>        | <b>1862.88</b>    | <b>1862.88</b>    | <b>1862.88</b>    | <b>1862.88</b>    |
| <b>taxe</b>               | <b>5248</b>       | <b>5248</b>       | <b>5248</b>       | <b>5248</b>       |
| <b>prestations</b>        | <b>7575.04</b>    | <b>7575.04</b>    | <b>7575.04</b>    | <b>7575.04</b>    |
| <b>divers</b>             | <b>2 382.77</b>   | <b>3 545</b>      | <b>1 000</b>      | <b>1 000</b>      |
| <b>produits</b>           | <b>6 316.07</b>   | <b>10 000</b>     | <b>15 000,00</b>  | <b>15 000,00</b>  |
| <b>loyers</b>             | <b>6 316.07</b>   | <b>10 000</b>     | <b>15 000,00</b>  | <b>15 000,00</b>  |
| <b>RESULTAT INICI</b>     | <b>-58 950.67</b> | <b>-90 003.2</b>  | <b>-84 378,87</b> | <b>-83 766,48</b> |

**Stéphane PENDARIES** rappelle qu'il doit être inclus dans le ROB le rapport annuel en matière d'égalité Homme/Femme, il est demandé au conseil d'acter ce rapport qui est obligatoire depuis 2014.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport des Orientations Budgétaires 2018 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 pour le budget annexe Déchets.

## 2.2 Demande de subvention

- 2.2.1 Aménagement des abords du site « déchets » à PRADES D.E.T.R (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)

**Arlette BIGORRE** présente au conseil le projet d'aménagement des abords du site « déchets » à PRADES.

INVITE le Conseil Communautaire à approuver le plan prévisionnel de financement comme suit :

- ✓ Subvention Etat : DETR 2017 à hauteur de .....252 221 €
- ✓ Autofinancement de ..... 63 055 €

TOTAL ..... 315 276 € HT (somme arrondie)

PROPOSE au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer ce projet.

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

### 2.3 Attributions de compensation

Arlette BIGORRE rappelle à l'assemblée que par délibération n°51-17 du 07 avril 2017, le Conseil a valablement délibéré sur le rapport de la CLECT et fixé le montant des attributions de compensation aux communes membres.

PRECISE que les conseils municipaux ont été saisis pour validation du rapport de la CLECT, et détermination de ces nouveaux montants d'attribution de compensation.

PROPOSE au Conseil d'autoriser le Président à liquider les attributions de compensation 2018 et des années à venir, dans la limite de celles de fixées en 2017.

| Commune      | Attributions de Compensation |
|--------------|------------------------------|
| CAMPOME      | 0,00                         |
| CANAVEILLES  | 55 772,00                    |
| CASTEIL      | 12 510,00                    |
| CATTLAR      | - 7 620,00                   |
| CLARA        | 5 065,00                     |
| CODALET      | 4 702,00                     |
| CONAT        | 591,00                       |
| ESCARO       | 507,00                       |
| EUS          | 6 394,00                     |
| FILLOLS      | 15 309,00                    |
| FONTPEDROUSE | 98 858,00                    |
| FUILLA       | 86 634,00                    |
| JUJOLS       | 1 821,00                     |
| LOS MASOS    | - 4 391,00                   |
| MANTET       | 4 168,00                     |
| MOSSET       | - 2 477,00                   |
| NOHEDES      | 5 244,00                     |
| NYER         | 54 246,00                    |

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| OLETTE              | 51 615,00   |
| OREILLA             | 0,00        |
| PRADES              | 755 835,07  |
| PY                  | 2 862,00    |
| RIA                 | 155 558,00  |
| SAHORRE             | 13 738,00   |
| SERDINYA            | 120 323,00  |
| SOUANYAS            | 3 834,00    |
| TAURINYA            | 2 293,00    |
| THUES               | 47 397,00   |
| URBANYA             | 370,00      |
| CAMPOUSSY           | 8 785,00    |
| CORNEILLA           | 73 882,00   |
| ARBOUSSOLS          | 21 217,66   |
| BAILLESTAVY         | 0,00        |
| ESPIRA              | 5 848,63    |
| ESTOHER             | 1 255,21    |
| FINESTRET           | 1 134,64    |
| JOCH                | 647,18      |
| MARQUIXANES         | - 3 108,42  |
| MOLITG              | 52 424,10   |
| RIGARDA             | 4 565,59    |
| SOURNIA             | - 5 882,24  |
| TARERACH            | 4 333,17    |
| TREVILLACH          | 2 184,49    |
| VALMANYA            | 1 789,09    |
| VERNET LES<br>BAINS | 114 436,01  |
| VILLEFRANCHE        | 35 468,00   |
| VINCA               | - 38 773,78 |

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

### 3- CULTURE

#### 3.1 Inventaire patrimonial – conventions avec la Région Occitanie

Bernard LOUPIEN indique qu'il y a lieu de statuer sur l'établissement de deux conventions.

DIT QUE la première convention est une convention cadre établie entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes Conflent Canigó.

PRECISE que l'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du territoire de la communauté de communes Conflent Canigó,

aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

**DIT QUE** les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine (dont un diagnostic patrimonial),
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- constitution du fonds de connaissance nécessaire à l'élaboration des règlements de protection du patrimoine sur le territoire,
- sensibilisation du public.

L'inventaire est effectué selon une méthode scientifique comme précisé en annexe de la convention financière joint à la présente délibération.

**DIT QUE** le coût de l'opération de connaissance du patrimoine est estimé à 120.000 € pour la durée de l'opération. La communauté de communes prend en charge les dépenses liées à l'opération à concurrence de 60.000 € TTC.

**PRECISE** que la durée de cette action est de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pendant lesquelles la Communauté s'engage à mobiliser 1 agent à temps plein et dont le salaire (dans la limite de 40.000 € / an) est pris en charge par la Région à 50 %.

**DIT QUE** la seconde convention est une convention financière établie entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes Conflent Canigó. La Région apporte son soutien à la conduite des opérations d'inventaire général sur le territoire intercommunal. Cette subvention régionale s'élève à 20.000€ sur la base d'une dépense éligible de 40.000 € TTC.

**INFORME** le Conseil que, sans attendre la fin de l'action et dès que la matière sera suffisante, l'inventaire patrimonial sera le support d'un schéma de développement culturel, afin de mettre en valeur les éléments les plus méconnus du patrimoine et développer l'attractivité touristique du territoire.

**Jean-Luc BLAISE** fait remarquer qu'il y a des coquilles (copier/coller) dans les conventions. Il s'interroge sur les modalités financières prévues. Il est dit qu'il y a un coût estimé pour la durée de l'opération de 120.000 €, il fait remarquer qu'il y a la convention cadre et après la convention financière. Il est dit que la communauté de communes prend en charge 60.000 € or on parle de 120.000 €. Ce n'est pas ce qui est écrit à l'article 5 de la convention.

**Bernard LOUPIEN** rappelle qu'il s'agit d'un budget de 40.000€/an de salaire sur trois ans. Et sur ce budget, il y a 20.000 € maximum qui sont versés par la Région et 60.0000 € pour la communauté.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote la mise en place des conventions cadre et financière établies entre la Région Occitanie et la communauté de communes Conflent Canigó.

Un accord unanime est donné.

### 3.2 MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE – Projet de sensibilisation des collégiens à la lecture

Bernard LOUPIEN propose au conseil de solliciter une subvention auprès de la Médiathèque Départementale des Pyrénées-Orientales afin de soutenir financièrement le projet culturel élaboré par la Médiathèque Intercommunale de la Communauté de Communes Conflent Canigó, qui a pour objet de sensibiliser les collégiens à la lecture.

Il indique que ce projet représente un budget de 2750 € ht. (deux mille sept cent cinquante euros hors taxe).

Bernard LOUPIEN demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

## 4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 4.1 Tarifs INICI

Huguette TEULIERE rappelle la délibération n°90-16 du 04 juillet 2016 par laquelle le Conseil avait voté une tarification pour le village d'entreprises INICI.

PROPOSE au Conseil de modifier certains tarifs et d'autoriser la signature des conventions d'occupation précaire.

DONNE lecture des tarifs, comme suit :

#### Tarification des ateliers :

Redevance de base :

- Grand atelier de 168 m<sup>2</sup> : 780 €/mois au lieu de 840 €/mois

Chaque occupant aura à sa charge :

Redevance de base + part TEOM atelier+ prestations facultatives

#### Tarification des bureaux :

Redevance de base + charges forfaitaires obligatoires :

- Bureau simple de 15 m<sup>2</sup> : 294 €/mois charges comprises

| Année 1        | Année 2       | Année 3     |
|----------------|---------------|-------------|
| 150 € HT /mois | 225 € HT/mois | 300 HT/mois |

(au lieu de 294 €/mois charges comprises cf. délibération n°90-16 du 04.07.2016)

- Bureau double de 21 m2 - 1 entreprise :

| Année 1       | Année 2       | Année 3       |
|---------------|---------------|---------------|
| 175 € HT/mois | 262 € HT/mois | 350 € HT/mois |

(au lieu de 497 €/mois charges comprises cf. délibération n°90-16 du 04.07.2016)

**PRECISE** que les autres tarifs restent inchangés.

**Le Président** souhaite apporter une information au sujet de cette situation, c'est que cette zone n'est pas encore desservie par le Très Haut Débit, ce qui en matière de développement économique est un handicap. Il souhaiterait que Bruno FERRARIS dise un mot car nous travaillons avec les services du Conseil Départemental afin d'accélérer la desserte de la zone Gibraltar.

**Bruno FERRARIS** dit qu'effectivement aujourd'hui, il n'y a que de l'internet par le cuivre, ce qui pose problème car ce n'est pas très rapide, et ça coupe assez souvent et l'entreprise qui est installée dans nos bureaux, Finsmart, qui est une société de conseils financiers, qui a réellement besoin du Très Haut Débit pour faire de la visio-conférence, qui ne peut pas le faire. A ce jour, il y aurait au moins deux entreprises qui seraient prêtes à venir s'installer dans nos bureaux, une entreprise d'informatique et une de communication. Le Directeur Technologie Informatique et Communication du Conseil Départemental a rendez-vous avec le futur fermier du Département, Attitude Infrastructure, il devrait être évoqué la possibilité de relier rapidement en urgence notre pépinière d'entreprise, avec le réseau. Autre solution envisageable : relier INICI directement à des entreprises du Département sur Prades. Il y en a plusieurs dont le collège, la Maison Sociale du Département, qui ont chacun leurs réseaux fibrés.

**Pierre BAZELY** souhaite savoir s'il y a une ou des garanties prises dans le bail de location en cas de départ avant la date arrêtée dans le contrat.

**Bruno FERRARIS** précise qu'il n'a y rien d'indiquer dans la convention d'occupation précaire qui lie l'entreprise à la communauté de communes. Par contre même à 300€ HT/mois, vu la qualité du bureau, celui-ci reste toujours attractif surtout pour une entreprise qui est en 3<sup>ème</sup> année a dû normalement développer son chiffre d'affaire. La difficulté que la communauté de communes rencontre aujourd'hui, c'est qu'une entreprise qui va s'installer, qui n'a pas de trésorerie, qui va tester son marché sans trop avoir de grandes visibilité sur l'avenir, la somme de 300 € peut représenter un loyer important. Par contre, tout le travail qui est effectué avec les entreprises d'accompagnement, de réseaux et autres, on espère les fidéliser déjà pendant 3 ans sur la pépinière d'entreprises et ensuite en sortie de la pépinière afin qu'elles restent s'installer en Conflent.

**Le Président** rappelle que juridiquement, il est proposé une convention précaire, ce n'est pas un bail. Il est difficile d'assortir une convention précaire en plus des conditions à la charge du preneur. Car en sens inverse, celui-ci pourrait exiger, s'il y a des conditions, un bail plus solide plutôt qu'une convention précaire. Convention que nous avons le droit de signer parce que nous sommes une collectivité publique. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une pépinière,

l'idée étant de les faire venir, pas de les y laisser ad vitam aeternam. Le principal est que la pépinière soit occupée.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote les nouveaux tarifs pour le Village d'entreprises INICI.

Un accord est donné par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre BAZELY).

## 5 - TOURISME

### 5.1 Attribution de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal - Convention

**Le Président** rappelle que par délibération n°114-15 du 03 Avril 2015 rendue exécutoire le 04 mai 2015, le Conseil Communautaire a pris la compétence tourisme.

**RAPPELLE** que par délibération n°169-15 du 02 octobre 2015 rendue exécutoire le 21 octobre 2015, la Communauté de Communes a créé un Office de Tourisme Intercommunal.

**RAPPELLE** que par délibération n°15-16 du 19 février 2016 rendue exécutoire le 01 Mars 2016, la Communauté de Communes a conclu une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour une durée d'un an reconductible tacitement.

**RAPPELLE** que par délibération n°70-17 du 07 avril 2017 rendue exécutoire le 15 Mai 2017, la Communauté de Communes a reconduit la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour une durée d'un an reconductible tacitement.

A ce titre, afin de pouvoir soutenir l'activité de cette structure et mener à bien la politique touristique du territoire, la Communauté s'engage financièrement à verser une subvention de 575 000 € financée, notamment par la taxe de séjour et les charges transférées.

**RAPPELLE** qu'une convention d'objectifs indiquant clairement les engagements et la démarche menée tout au long de l'année par l'Office de Tourisme Intercommunal a été conclue par délibération n°15-16 du 19 février 2016 avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année civile et sera tacitement reconduite pour la même durée, à chaque échéance annuelle, et prévoit notamment :

- la professionnalisation de l'Office de Tourisme,
- la professionnalisation des acteurs,
- la mise en réseau des acteurs autour des grandes thématiques prioritaires,
- d'améliorer qualitativement l'offre en hébergement,
- de structurer une offre par type de clientèles,
- de proposer des suggestions de « produits » touristiques,
- de sensibiliser les habitants et les acteurs aux enjeux du tourisme,

- de renforcer l'identité du territoire,
- de mettre en réseau les sites et favoriser la médiation du patrimoine pour les visiteurs et touristes,
- de développer et renforcer les partenariats internes et externes.

**PROPOSE** au Conseil Communautaire :

- de renouveler la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal,
- d'attribuer une subvention de 575.000 € pour financer les actions prévues.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **6- PERSONNEL**

### **6.1 Accueil et gratification des stagiaires**

**Stéphane PENDARIES** précise que la loi du 10 juillet 2014 favorise le développement des stages et réforme leurs règles d'encadrement. Le décret d'application de cette loi précise que les stages d'une durée supérieure à 2 mois doivent faire l'objet d'une gratification du stagiaire pour un montant minimum de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

**PROPOSE** au Conseil d'autoriser le Président à accueillir des stagiaires dans les services de la Communauté et de verser une gratification aux stagiaires effectuant un stage d'une durée supérieure à 2 mois, dans les conditions prévues par les textes.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **7- OPAH**

### **7.1 Attribution de subventions**

**Le Président** rappelle à l'assemblée la délibération n°109-16 du 04 juillet 2016 modifiant la délibération n° 65 -16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires est établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

**INDIQUE** à l'assemblée que Madame DAVID Viviane et Messieurs MASSE Marcel, GUILLOT Mathieu, PIPO Fernand, TALEB Hamid et LENOGUE Emmanuel et Christine ont présenté un dossier concernant la réhabilitation de logements, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

**PROPOSE** à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

| PROPRIETAIRE                            | Nature des travaux | ADRESSE   | MONTANT DES TRAVAUX TTC | PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES |
|---|--------------------|---|-------------------------|--|
| Madame DAVID Viviane                    | Economie d'énergie | 2 Carrer d'Amunt<br>66500 MOLITG<br>LES BAINS               | 12 878.43 €             | 600€   |
| Monsieur MASSE Marcel                   | Insalubrité        | 4 Carrer del Sal<br>66320 VINCA                             | 30 873.32 €             | 1 000 €  |
| Monsieur GUILLOT Mathieu                | Economie d'énergie | 28 Route Nationale<br>66500 CATLLAR                         | 6 091.62 €              | 600 €  |
| Mr et Mme LENOGUE Emmanuel et Christine | Economie d'énergie | 2 place de l'ancienr<br>Mairie<br>66820 VERNET<br>LES BAINS | 39 100.23 €             | 600 €  |
| Monsieur PIPO Fernand                   | Economie d'énergie | 22 place de la République<br>66500 CATLLAR                  | 16 628.32 €             | 600 €  |
| Monsieur TALEB Hamid                    | Economie d'énergie | 67 rue du Palais de Justice<br>66500 PRADES                 | 41 985.94€              | 600 €  |

**DIT QUE** les crédits ont été prévus au Budget de la Communauté de Communes Conflent Canigó, article 20422. La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux subventionnés.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

## 8- DECISIONS DU PRESIDENT

**Le Président** rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°144-17

**Objet : Travaux d'extension et de rénovation du local du personnel du service Ordures Ménagères - Renonciation aux pénalités**

**Considérant** le courrier de contestation de l'entreprise en date du 12 septembre 2017, ainsi que les arguments techniques qui y sont évoqués ;



défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux susvisé ;



N°150-17

**Objet : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS- Projet photovoltaïque Marquixanes - Devis COGEAM**

**Considérant** qu'il convient d'accepter la proposition afin de commencer les études ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de retenir la proposition de COGEAM pour les études cités en objet, pour un montant de 6.680,00€ HT.

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget article 20.



N°173-17

**Objet : Etude de faisabilité pour la création d'une Aire d'Accueil et d'Habitat - Devis CATHS**

**Considérant** qu'il convient d'accepter la proposition afin de commencer les études ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de retenir la proposition de CATHS pour les études citées en objet, pour un montant de 5.120,00€ HT.

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget article 21.

**Article 3 :** les paiements pourront être effectués à chaque point d'étape de la mission.



N°01-18

**Objet : COMMUNE DE MOLITG – MISE AUX NORMES DFCI DE LA PISTE CO3**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer les travaux objet du marché ;

**DECIDE**

Article 1 : De confier les travaux sur la COMMUNE DE MOLITG – MISE AUX NORMES DFCI DE LA PISTE CO3, objets de la consultation ci-dessus mentionnée à l'entreprise ROCA, pour un montant de 66.010, 00 € HT, soit 79.212,00 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget article 23.



N°02-18

**Objet : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES – PISCINE INTERCOMMUNALE DE PRADES**



Montant de l'avenant HT : +1.832,96€

Nouveau montant du marché HT : 59.832,96 € soit + 3.16%

Le montant total (tous lots) du marché Travaux d'extension et de rénovation du local du personnel du service ordures ménagères, d'un montant de 635.046,70€ HT suite à la décision 35-17, est porté à 651.718,41 € HT.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget des ordures ménagères.

## 9- QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.

Josette PUJOL invite les délégués à un pot de l'amitié.

### Les Conseillers Communautaires

|          |          |        |
|----------|----------|--------|
| AMBRIGOT | ANDRE    |        |
| ARGILES  | ANDRE    | Absent |
| ARRO     | PATRICE  | Absent |
| BARAILLE | JULIEN   | Absent |
| BARDON   | FABIENNE |        |
| BAZELY   | PIERRE   |        |
| BEKHEIRA | AHMED    |        |
| BIGORRE  | ARLETTE  |        |
| BLAISE   | JEAN-LUC |        |

|           |               |                                      |
|-----------|---------------|--------------------------------------|
| BLANC     | PAUL          | Absent                               |
| BOBE      | GUY           | Absent                               |
| BONNIOL   | AURELIE       |                                      |
| BOUSIGUE  | PIERRE        |                                      |
| BOUVIER   | GERALDINE     |                                      |
| BOYER     | ALAIN         | Absent                               |
| BRUN      | ANNE-MARIE    | Absente                              |
| CANAL     | ANNE-MARIE    | <i>Procuration à Josette PUJOL</i>   |
| CAROL     | CHRISTOPHE    | <i>Représenté par Henri SENTENAC</i> |
| CASES     | JULIETTE      | Absente                              |
| CASSOLY   | GUY           | Absent                               |
| CASENOVE  | MARIE-THERESE |                                      |
| CASTEX    | JEAN          |                                      |
| COSTE     | GILBERT       |                                      |
| CRISTOFOL | SAUVEUR       | Absent                               |

|               |                 |                                       |
|---------------|-----------------|---------------------------------------|
| DE MOZAS      | CORINNE         |                                       |
| DELCOR        | YVES            | <i>Procuration à Geneviève POUGET</i> |
| DORANDEU      | PHILIPPE        |                                       |
| DRAGUE        | RENE            |                                       |
| DUBOIS        | BABYA           | <i>Absente</i>                        |
| ESCAPE        | CLAUDE          |                                       |
| ESPEUT        | PASCAL          |                                       |
| GOBERT FORGAS | THERESE         | <i>Absente</i>                        |
| GUITART       | HENRI           |                                       |
| JALLAT        | JEAN-LOUIS      | <i>Absent</i>                         |
| JALIBERT      | BRIGITTE        |                                       |
| JANER         | JEAN-CHRISTOPHE |                                       |
| JOSSE         | ANDRE           | <i>Procuration à René DRAGUE</i>      |
| JUANCHICH     | SERGE           |                                       |
| JUBAL         | LIONEL          |                                       |

|                 |              |  |
|-----------------|--------------|--|
| LAGUERRE        | ROBERT       |  |
| LAMBERT         | BERNARD      |  |
| LAPASSET        | CHRISTELLE   |  |
| LLOPIS          | ANTOINE      | <i>Procuration à Ahmed BEKHEIRA</i>      |
| LOUPIEN         | BERNARD      |  |
| MACH            | CATHY        |  |
| MARTIN          | MARIE-FRANCE |  |
| MAURY           | JEAN         |  |
| MAYDAT          | JEAN-MARIE   | <i>Représenté par Serge MANAUT</i>       |
| MENDOZA         | JEAN-PIERRE  | <i>Procuration à Marie-France MARTIN</i> |
| MIGNON          | VINCENT      |  |
| MIQUEL-LACARRAU | CAROLE       | <i>Absente</i>                           |
| MONSERRAT       | JEAN-MARC    |  |
| NENS            | SEBASTIEN    | <i>Absent</i>                            |
| NIVET           | ERIC         | <i>Absent</i>                            |

|          |               |                                      |
|----------|---------------|--------------------------------------|
| PACULL   | JEAN-MARC     |                                      |
| PAGES    | JEAN          |                                      |
| PAILLES  | PIERRE        |                                      |
| PAILLES  | ROGER         |                                      |
| PAULO    | JEAN-MICHEL   |                                      |
| PIGNOL   | MARIE-THERESE |                                      |
| POUGET   | GENEVIEVE     |                                      |
| PREVOT   | ELISABETH     | <i>Procuration à Jean CASTEX</i>     |
| PUJOL    | JOSETTE       |                                      |
| QUES     | LOUIS         |                                      |
| ROUCH    | JEAN-JACQUES  |                                      |
| SALIES   | JEAN-LOUIS    |                                      |
| SERVAT   | JEAN          | <i>Procuration à Arlette BIGORRE</i> |
| SENTENAC | HENRI         |                                      |
| SURJUS   | ETIENNE       |                                      |

|             |             |  |
|-------------|-------------|--|
| TAURINYA    | JACQUES     |  |
| TEULIERE    | HUGUETTE    |  |
| VILA        | LOUIS       |  |
| VILLELONGUE | JEAN-PIERRE |  |